

Décision n° 03–276 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 18 février 2002 modifiant les autorisations délivrées à des sociétés d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

Titulaire	Commune de l'utilisateur	Département	Fréquence d'émission en MHz
ECOLE DE SKI FRANCAIS	ST AGNAN EN VERCORS	26	155,6250
SUD OUEST TAXI	VILLENAVE D ORNON	33	467,1750
MAIRIE LE SAPPEY EN CHARTREUSE	LE SAPPEY EN CHARTREUSE	38	159,0375
SEMVAL	VALMEINIER	73	155,6750
CROIX ROUGE FRANCAISE	CAEN	14	161,2625
CROIX ROUGE FRANCAISE	CAEN	14	165,0625
MAIRIE DE MONTROND LES BAINS	MONTROND LES BAINS	42	155,3375
ASTRIUM SAS	TOULOUSE	31	467,1750